

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

à 20 H 00 en mairie

MEMBRES PRESENTS : LIND - CHOULET - LEPAULARD – MUGNIER – DUTHIL -
DEMOULIN - BARD - CHAVANIS - VUILLEMIN - OROSCO

Procuration : RICHARD CAROLE à LIND CATHERINE

MEMBRES ABSENTS : NEANT

SECRETAIRE : MME OROSCO MIREILLE

Monsieur ROUX, agent ONF, fait avant le début de la réunion, une présentation des travaux forestiers à réaliser en 2016.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance des 12 et 26 novembre 2015, et le maire déclare la séance ouverte à 21 H 00.

ORDRE DU JOUR

1. Validation de la liste des affouagistes, et détermination du prix de l'affouage

Mme le Maire informe le conseil que la période d'inscription des affouagistes est close et que le nombre d'inscrits est de 68.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- valide cette liste.
- Fixe le prix de la part d'affouage à 25 €. A compter de l'année 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Vente de lots de bois

Monsieur Roux agent ONF indique qu'il est possible de faire deux lots de bois à vendre avec des fonds de coupe non réalisés à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable et décide la mise en vente de 2 lots de bois d'une contenance de 12 stères environ, au prix de retrait de 3 €/st. Vente aux enchères en séance ouverte le vendredi 19/02/2016 à 18h30.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Demande de subvention pour les écoles

Le collège Ménans sollicite une aide financière pour l'organisation de voyages culturels et sportifs (ski). Afin d'alléger la charge financière qui incombe aux familles une participation est demandée aux communes où vivent les enfants qui iront à ces voyages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la somme de 20 € par enfant participant à ces séjours.

POUR : 10 Contre : 1 Abstention : 0

4. Annulation du bail de Mme DROUET, et remboursement de sa caution

Mme DROUET Sylvie nous a fait parvenir un courrier par lequel elle nous signifie son départ à compter du 1^{er} février 2016, du logement communal qu'elle occupe.

Du fait qu'elle part pour un appartement social à Besançon, le préavis est de 2 mois. Après en avoir délibéré, le conseil :

- *Emet un avis favorable à la résiliation du bail liant la commune à Mme DROUET Sylvie à compter du 1^{er} février 2016,*
- *Emet un avis favorable au préavis de deux mois,*
- *Donne son accord au remboursement de la caution après état des lieux de sortie satisfaisant.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Autorisation pour rédaction d'un nouveau bail

Au premier février 2016, le logement communal de Mme DROUET sera libéré, le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le maire :

- *A faire l'information nécessaire à sa location,*
- *A signer tous les documents se rapportant à ce dossier notamment refaire un nouveau bail.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Demande d'entretien du chemin « Impasse des Jardins »

Mme Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier émanant de Monsieur POISSENOT Alexandre et Melle Elodie GAULIARD par lequel ils demandent de faire le nécessaire afin d'entretenir le chemin menant à leur maison.

Mme le maire tient à signaler qu'il n'existe plus de chemins d'exploitation tels qu'il est écrit dans cette lettre, que ces voies ont été reprises dans la voirie communale depuis plusieurs années.

Un devis de travaux d'aménagement a été demandé et le conseil municipal.

Le conseil municipal n'a pas délibéré et prendra une décision à un prochain conseil.

7. Vacance du poste d'adjoint

Mme Bard a donné sa démission de son poste de 3^e adjoint considérant que l'argent ainsi économisé pourrait servir à d'autres postes de dépenses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste de 3^e adjoint.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. Création du poste de Marie LATROY

Vu les crédits budgétaires dégagés par le poste d'adjoint, il est décidé l'embauche de Marie LATROY, secrétaire, à raison de 3 h 50 e par mois pour faire de l'accueil du public un samedi matin par mois et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. Temps de travail secrétariat

Mme MILLOT Evelyne, secrétaire de mairie, fait 12 h/semaine de temps de travail au secrétariat de mairie. Depuis la venue du nouveau conseil ainsi qu'avec la dématérialisation des pièces jointes, le temps de travail ci-dessus s'avère insuffisant pour accomplir les tâches de secrétariat correctement.

Une augmentation de 3h/semaine serait nécessaire, et ce au 1^{er} février 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- émet un avis favorable pour augmenter le temps de travail de 3h hebdomadaire à faire en une seule permanence pour travaux d'archivage à réaliser au début.
- autorise le maire à faire le nécessaire et signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. Dissolution du CCAS

Le maire a été destinataire d'une note d'information concernant le centre communal d'action social. La loi 2015-991 du 7/8/2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république stipule que les centres communaux d'action sociale sont devenus facultatifs dans les communes de moins de 1500 habitants.

Vu la loi précitée, le conseil municipal décide :

- la dissolution du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

11. Mise à jour de l'itinéraire des sentiers (PDIPR)

Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise à jour de l'itinéraire des sentiers de randonnées.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

12. Participation assainissement collectif

Décision reportée à une prochaine séance car manque d'informations.

13. Taxe d'aménagement

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas instituer une taxe d'aménagement (part communale).

9 : POUR CONTRE : 1 1 : ABSTENTION

14. Remplacement du tracteur communal

Suite à la décision de remplacement du tracteur communal, le conseil municipal fixe un budget de 18 000 € pour l'achat d'un nouveau tracteur et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

15. DETR : Délibération

Le conseil envisage de créer :

- un espace de jeux extérieur pour les enfants,
- l'aménagement de la RD 225 (mise en place de plateaux surélevés
- Accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite les subventions aux taux le plus avantageux et notamment la DETR et, les amendes de police et la réserve parlementaire
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ces dossiers.

Les dossiers ont été votés comme suit :

- Aire de jeux : 10 POUR, 1 CONTRE, 0 ABSTENTION
- Aménagement de la RD 225 : 9 POUR, 2 CONTRE, 0 ABSTENTION
- Accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie : adopté à l'unanimité.

16. Questions et informations diverses.

- Mme DEMOULIN Josiane a redemandé pour limiter le tonnage Rue de la Grande Vie,
- Le maire a fait un courrier à Mme SAGOT Gisèle pour lui rappeler qu'elle entretienne proprement le jardin commun à tous les locataires,
- Mme le Maire et Mme DEMOULIN Josiane ont rencontré le cabinet d'architecte ROCHET –BLANC pour une estimation de travaux visant à réhabiliter l'école.

Fermeture de séance : 00h10